

Avis au public

Par la présente, nous informons que la délibération du 8 février 2021 du conseil communal portant sur la modification du règlement-taxe relatif au parking « Place du marché » a été approuvée par l'autorité supérieure en date du 17 mars 2021. En conformité avec l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale et sur notre site internet www.clervaux.lu

Clervaux, le 26 mars 2021

Le Bourgmestre,

(s) Emile EICHER